

Table Des Matières

Introduction	15
I. Historique de l'assurance Takaful et l'assurance classique ou conventionnelle	24
1-L'assurance classique ou conventionnelle	24
2-Le rôle de la finance islamique dans l'apparition du contrat d'assurance dit «Takaful»	29
3-De la finance islamique à l'assurance islamique Takaful	35
a- La raison de la naissance de l'assurance Takaful	37
b- La naissance de l'assurance Takaful en Tunisie	46
II- Identification	49
1- La définition juridique de l'opération d'assurance	49
2- La définition technique de l'opération d'assurance	50
3-La définition économique de l'opération d'assurance	51
III - La problématique et la méthode de cette recherche	52
IV- Présentation du plan de la thèse	56
Partie I: Diversité de l'intensité de l'aléa facteur de distinction entre l'assurance classique et l'assurance Takaful	
TITRE I: L'assurance conventionnelle: La prépondérance de l'aléa qui la caractérise	62
CHAPITRE I: L'aléa affecte l'obligation engendrée par le contrat d'assurance conventionnel	64
Section I: La soumission de l'obligation de l'assureur à un événement incertain (aléatoire)	65

Paragraphe 1: Le risque objet de l'obligation de l'assureur	66
A- L'aléa affecte l'obligation de couverture	67
B- L'aléa affecte l'obligation de règlement	68
Paragraphe 2: L'aléa affecte l'identité du bénéficiaire	71
A- L'assurance vie entière	72
B- L'assurance vie mixte	73
Section II: La soumission de l'événement incertain (aléatoire) à des conditions	77
Paragraphe 1: Le contrat d'assurance classique suppose un aléa suffisant	78
A- Exigence d'un aléa minimum dans le risque assurable	79
B- Exigence d'un aléa matériel dans le risque assurable	81
a- Aléa entaché de subjectivisme: L'existence d'un aléa spirituel.....	82
b- Aléa entaché d'objectivisme: Inassurabilité du risque putatif.....	84
b-1/ L'ambiguïté du risque putatif relatif à l'assurance maritime	84
b-2/Le manque de cohérence de l'inassurabilité du risque putatif relatif à l'assurance terrestre	87
C- Exigence d'un aléa connu dans le risque assurable	88
Paragraphe 2: Le contrat d'assurance classique suppose un aléa insécurisant	89
CHAPITRE II: L'aléa rend incertaine la valeur des prestations entre les parties dans le contrat d'assurance classique	91

Section I: Le déséquilibre initial des prestations	94
Paragraphe 1: L'événement incertain facteur de déséquilibre	94
Paragraphe 2: Les parties acceptent le résultat déséquilibré du contrat d'assurance classique	96
Section II: L'incertitude du solde définitif des prestations	96
Paragraphe 1: Le risque de perte unilatéral	97
A- L'hypothèse de perte du seul assuré	98
B- L'hypothèse de perte du seul assureur	98
Paragraphe 2: Le risque de perte réciproque	100
TITRE II: L'assurance Takaful: Forme de mutualité qui écarte l'aléa excessif	104
CHAPITRE I: Un cadre conceptuel Takaful qui écarte l'aléa excessif	105
Section I: Les interdictions s'appuyant sur la prohibition de l'aléa «Gharar»	107
Paragraphe 1: L'interdiction de l'aléa dans les sources premières du droit islamique	108
A- Les fondements de la prohibition dans le texte Coranique	109
B- Les fondements de la prohibition dans la sunna	111
Paragraphe 2: L'interdiction de l'aléa dans les sources secondaires du droit islamique	113
Section II: Le Gharar excessif invalidant le contrat d'assurance	116
Paragraphe 1: L'étendue de l'aléa excessif	116

Paragraphe 2: La distinction entre Gharar excessif prohibé et Gharar toléré	118
Chapitre II: Un contrat Takaful qui se base sur la mutualité	123
Section 1: L'assise morale du Takaful: le principe de mutualité	125
Paragraphe 1: La préexistence des assurances mutuelles basées sur la solidarité	126
Paragraphe 2: Ressemblance de principe et dissemblance de fonds	127
Section 2: L'assise juridique du Takaful: le contrat d'assurance islamique	129
Paragraphe 1: La consécration du caractère islamique du Takaful à travers ses concepts	130
A- Le contrat Takaful: un contrat soumis aux normes islamiques	130
a- Un contrat protecteur	134
b- Une volonté déclarée	138
c- Le consentement mutuel	140
B- La spécificité du contrat islamique Takaful à travers ses éléments constitutifs	143
a- La spécificité du risque dans le contrat d'assurance Takaful	143
b- La particularité de la prime d'assurance: «La donation»	148
Paragraphe 2: La consécration du caractère islamique du Takaful à travers l'objet du contrat d'assurance	151
A- Un objet déterminé	154
B- Un objet licite	155

Conclusion de la première partie	157
--	-----

Partie II: Diversité de régime juridique avec maintien de l'unité de la notion du contrat d'assurance

TITRE I: Régime juridique dicté par des normes islamiques: L'assurance Takaful	165
---	------------

Chapitre I: La mise en place des procédés conformes aux exigences des normes islamiques	166
--	------------

Section 1: L'origine des procédés flexibles	168
--	------------

Paragraphe 1: La période préislamique	168
--	------------

Paragraphe 2: L'évolution de la Mudharaba et Wakala avec la naissance de l'islam	170
---	------------

Paragraphe 3: La période moderne	173
---	------------

Section 2: La spécificité des procédés flexibles	177
---	------------

Paragraphe 1: La nature du Mudharaba et Wakala	178
---	------------

A- La gestion des opérations Takaful par le contrat «Wakala»	179
--	-----

a-Un contrat admissible par la Charia	179
---	-----

b- Un contrat pour la gestion des opérations Takaful	180
--	-----

B- La gestion des opérations de placement des cotisations par le contrat «Mudharaba»	182
--	-----

a- Les conditions de validité du contrat Mudharaba au regard du droit musulman	183
--	-----

b- Le fonctionnement du contrat Mudharaba: assimilation à une société en commandite simple	185
--	-----

C- Le renouveau du contrat Mudharaba en droit tunisien	189
--	-----

a- Les conditions d'application de la mudharaba selon le COC	190
b- Les effets du non-respect des conditions de la mudharaba	191
Paragraphe 2: Le modèle hybride: un modèle mixte entre «Mudharaba» et «wakala»	191
A- Le contrat d'assurance islamique est un contrat de don contre compensation	193
B -Un don spécifique pour l'assurance vie	197
Chapitre II: Le remodelage du système d'assurances conforme au droit musulman	199
Section I: La spécificité du rôle des parties dans le système d'assurance islamique	201
Paragraphe 1: L'opérateur n'est pas un assureur mais un gestionnaire des opérations Takaful	202
Paragraphe 2: L'assuré n'est plus passif: il est un adhérent impliqué dans l'opération d'assurance	207
Section 2: Spécificité de gestion axée sur deux fonds	210
Paragraphe 1: Un premier fonds pour la collecte des cotisations et le paiement des sinistres	214
A-Le fonctionnement du fonds des adhérents	214
B-Les lacunes du fonds des adhérents	217
Paragraphe 2: Un deuxième fonds pour la gestion et l'investissement	217
TITRE II: Régime juridique spécifique à un droit positif laïque: l'assurance conventionnelle	219

Chapitre I: La compagnie d'assurance classique: propriétaire, gérante et spéculative	222
Section1: la spécificité de l'assurance classique au niveau de l'objectif et du droit applicable	223
Paragraphe 1: L'objectif de l'assurance classique: La prépondérance du profit et de la spéculation	224
Paragraphe 2: Le droit applicable: un héritage du droit français	227
Section 2: La spécificité au niveau de la forme du contrat	229
Paragraphe1: Les caractères du contrat d'assurance classique	234
Paragraphe 2: La particularité des dispositions stipulées au contrat d'assurance	237
CHAPITRE II: La mise en œuvre du régime juridique de l'assurance classique: «la boîte noire»	239
Section 1: Une seule personnalité morale	240
Paragraphe 1: le fonds Takaful indemnise les assurés distinctement du fonds des investissements	241
Paragraphe 2: Le comité de supervision Charaique	242
A-La composition du comité de supervision Charaique ...	242
B-Le rôle primordial du comité de supervision Charaique	245
Section 2: Spécificité de la présentation des états financiers et de couverture des risques	249
Paragraphe1: Dualité des états financiers dans l'assurance Takaful	250
Paragraphe 2: Spécificité de couverture des risques dans l'assurance Takaful	253

Conclusion de la deuxième partie	255
Conclusion Générale	257
Bibliographie	260
Les annexes	279
Table Des Matières	327